

DES SOUS DE LA CROIX-ROUGE

Aide aux sinistrés : Vanessa Matz dénonce les conditions

Pas contente, la députée Vanessa Matz ! Un formulaire distribué aux sinistrés des zones inondées la fait sursauter. « On y apprend les conditions précises pour pouvoir solliciter une aide financière de la Croix-Rouge de Belgique », détaille l'élue du cdH. « Et que découvre-t-on ? Que seules les personnes bénéficiant d'allocations du CPAS, d'un revenu d'intégration sociale (RIS), d'intervention majorée (BIM), d'une aide aux personnes âgées (APA et GRAPA), d'une allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), d'une allocation pour personne handicapée (ARR) ou qui



Le formulaire créerait des tensions entre sinistrés... © PhotoNews



« Les petits revenus et les chômeurs ne seront pas aidés, cela crée des tensions... »

sont en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes, pourront demander cette aide. Je n'ai bien sûr rien contre le fait d'aider ces personnes fragilisées, c'est nécessaire. Mais on exclut, du coup, toute une série de personnes sinistrées, la classe moyenne basse notamment, qui ont subi de gros dé-

gâts aussi et qui sont trop 'riches' (je le dis avec des guillemets) pour dépendre du CPAS.


La députée d'Aywaille a été alertée par une association d'aide aux sinistrés, active dans la vallée de la Vesdre. « Elle m'a informée que ce formulaire créait des tensions entre les gens ». Ça en deviendrait très malsain avec des réflexions du style : « Mon voisin a eu moins de dégâts que moi, mais recevra des sous de la Croix-Rouge. Tandis que moi, chômeur et avec des dégâts bien plus importants, je n'aurai droit à rien ».

Vanessa Matz pense notamment aux petits revenus ou aux personnes qui, à cause des inondations, ont dû se mettre en chômage économique, ou à ces personnes qui ont dû prendre un congé sans solde pour régler les problèmes d'assurance et restaurer leur maison...

La députée a déposé ce mardi une question à la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux (PS) sur

le sujet. « La classe moyenne est à nouveau déclassée, elle passe toujours à côté des aides, comme pour l'énergie », dénonce-t-elle. « Lorsque les Belges ont versé de l'argent à la Croix-Rouge, c'était pour aider les sinistrés. Pour moi, il faut élargir le spectre à tous ceux qui ne s'en sortent pas et fixer un montant de revenus, en réfléchissant à un seuil. Car là, j'ai vraiment l'impression qu'on a choisi la facilité ! »

650 € (+ 195 €/PERSONNE À CHARGE)

Pour bénéficier d'une aide financière de la Croix-Rouge, le formulaire précise aussi qu'il faut aussi remplir deux autres conditions : 1. votre habitation doit être endommagée par les inondations et 2. votre CPAS doit avoir signé une convention avec la Croix-Rouge. Pour rappel, l'aide s'élèvera à 650 € par chef de ménage + 195 € par personne à charge. 

FRANÇOISE DE HALLEUX